



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 17/06042023

OBJET : REGULARISATION FONCIERE ET VALIDATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT SUR LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE POUR TRAVAUX AVANT RETROCESSION DEFINITIVE DES EMPRISES CONCERNEES - PARCELLES CF 262 (SECTEUR DE BRAS-MOUTON)

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 17/06042023**REGULARISATION FONCIERE ET VALIDATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
PORTANT SUR LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE POUR TRAVAUX AVANT
RETROCESSION DEFINITIVE DES EMPRISES CONCERNEES - PARCELLE CF 262
(SECTEUR DE BRAS MOUTON)***Direction Aménagement et Développement / Foncier***Le Maire expose :**

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée CF 262, Madame JODELLOT Déborah, nouvelle propriétaire, a sollicité la Commune pour une régularisation d'empiètement public sur sa parcelle.

Les empiètements relevés par Madame JODELLOT sont les suivants :

- L'emprise d'une partie du Chemin Mutel, qui constitue une voie publique reliant la Route Départementale 13 à la Chaloupe/Notre Dame des Champs et desservant notamment l'école de Bras Mouton ;
- Le cheminement piéton (escaliers), qui se trouve au sud de sa parcelle, qui fait la liaison de la RD 13 avec le Chemin Mutel. Ce cheminement existant depuis de nombreuses années est principalement utilisé par les enfants se rendant à l'école et par les randonneurs. En effet, ledit cheminement est la continuité du sentier historique dénommé « Boîtes aux Lettres », qui relie le littoral à la Chaloupe, en passant justement par le Chemin Mutel.

Madame JODELLOT, n'entendant pas contester le caractère public de la voirie et du cheminement piéton grevant sa parcelle, a demandé à la Commune de procéder à des travaux de réfection du mur de l'escalier du cheminement piéton qu'elle estime comme faisant partie de l'emprise dudit cheminement.

Suivant cette demande, un diagnostic de la solidité dudit mur, établi par les services techniques, a permis de confirmer un défaut de solidité susceptible de représenter un danger pour les usagers du cheminement piéton. Aussi, la Commune a recherché les solutions techniques et juridiques permettant à la fois, de régulariser la situation foncière de ces emprises publiques et de garantir la sécurité des usagers du cheminement piéton.

S'agissant de la régularisation de la situation foncière des emprises publiques, le Cabinet de géomètre PALACIOS, mandaté à cet effet par la Commune a relevé une superficie d'empiètement de 321 m², affectée à l'usage public sur la parcelle CF 262 appartenant à Madame JODELLOT.

Aussi, à la suite de ces opérations et afin de pourvoir à la sécurisation du cheminement piéton, les parties ont décidé de signer un protocole transactionnel portant sur la prise de possession anticipée et la rétrocession des emprises publiques se trouvant sur la parcelle CF 262. En contrepartie, la Commune prend à sa charge les travaux de réfection du mur de l'escalier du cheminement piéton, à hauteur de 20 000 € HT, y compris la main d'œuvre.

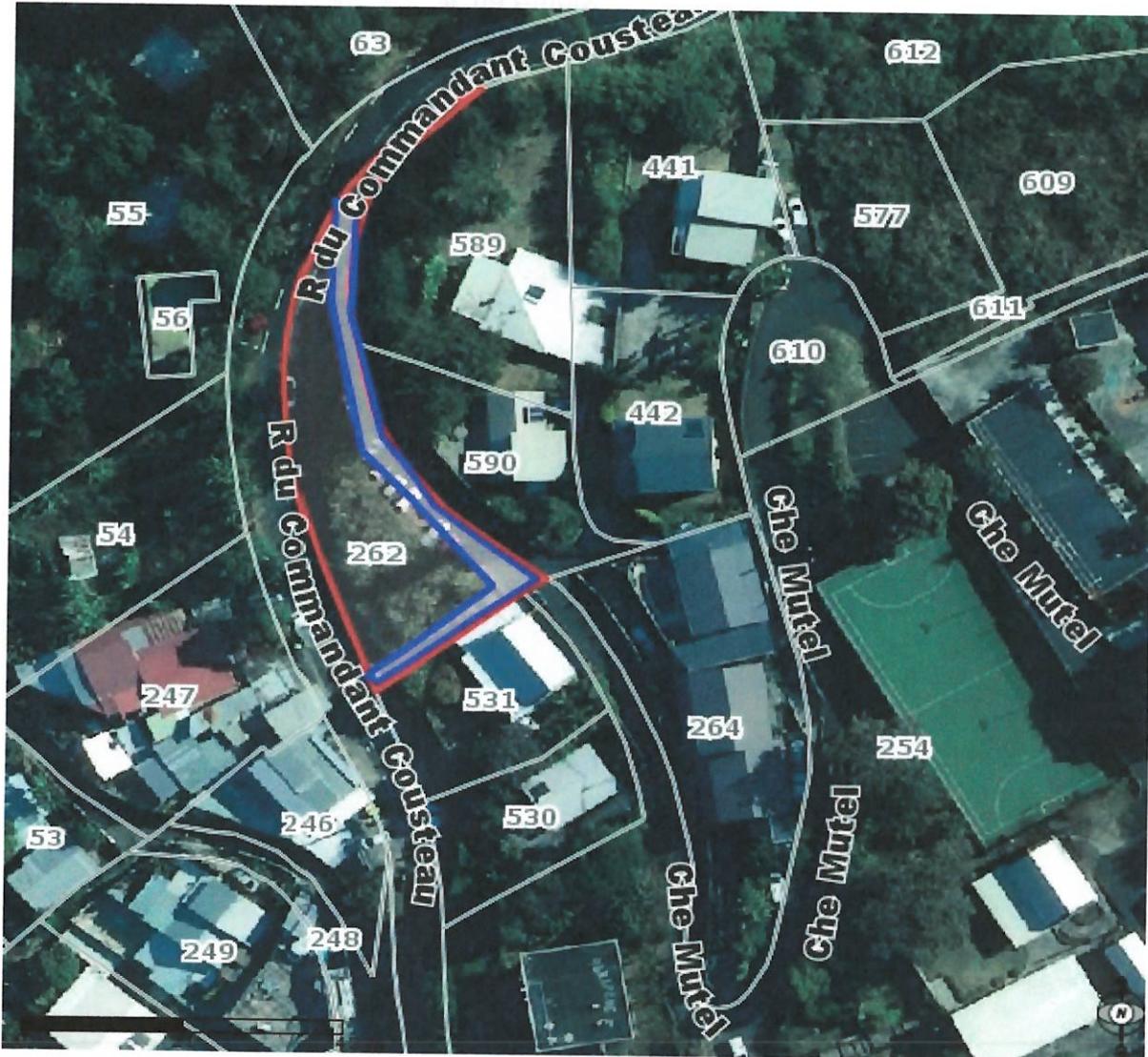
Pour information, les services des Domaines ont estimé la valeur de la surface affectée à l'usage public à 36 000,00 €.

Ceci exposé, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes du protocole transactionnel ci-annexé ;
- D'approuver la prise de possession anticipée des emprises publiques grevant la parcelle CF 262, tel que prévu dans le protocole transactionnel ;
- D'autoriser le Maire à engager les démarches permettant la rétrocession des emprises publiques grevant la parcelle CF 262 ;

- De prendre en charge les frais de géomètre et les frais notariés ;
- D'approuver la prise en charge des travaux de réfection du mur par la Commune, pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment le protocole, ainsi que l'acte de rétrocession à intervenir.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.



**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve les termes du protocole transactionnel ci-annexé ;
- Approuve la prise de possession anticipée des emprises publiques grevant la parcelle CF 262, tel que prévu dans le protocole transactionnel ;
- Autorise le Maire à engager les démarches permettant la rétrocession des emprises publiques grevant la parcelle CF 262 ;
- Prend en charge les frais de géomètre et les frais notariés y afférents ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 974-219740131-20230406-17_06042023-DE

S²LO

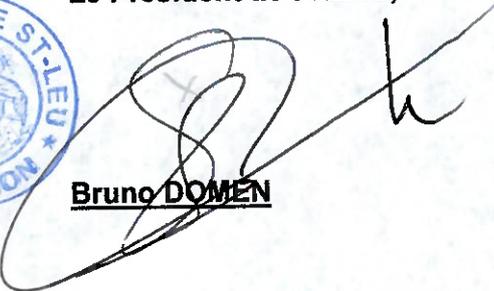
- Approuve la prise en charge des travaux de réfection du mur de clôture d'un terrain d'un montant prévisionnel de 20 000 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment le protocole, ainsi que l'acte de rétrocession à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 12 AVR. 2023

Le Président de séance,




Bruno DOMEN